

# Des lignes électriques et téléphoniques invisibles

Il aura fallu plus de dix ans pour que le projet d'enfouissement de tous les réseaux aériens de téléphonie ou d'électricité du village de Peri et de ses hameaux d'Olmo et Salasca soit terminé. Encore quelques travaux et le village ouvrira ses rues et venelles au seul soleil sans que la vue soit dérangée par les toiles d'araignée de fils certes utiles mais disgracieux.

Tout a commencé en 2008 quand des grands travaux d'assainissement et d'eau potable sont entrepris. Voyant là une opportunité environnementale et une chance de retrouver l'authenticité du patrimoine bâti, la commune se lance, avec ses partenaires, dans un vaste projet d'enfouissement de l'intégralité des réseaux aériens, d'électricité, y compris l'éclairage public, de téléphonie et, cerise sur le gâteau, mise en place de fourreaux pour le passage de la fibre.

## 850 000 € investis

Ce vaste projet a reçu le soutien financier du syndicat départemental d'énergie de la Corse-du-Sud (SDE 2A)



Élus et partenaires du projet se sont récemment réunis pour constater l'avancée du chantier d'enfouissement des réseaux.

/PHOTO PASCAL LUCIANI

pour 649 173 euros, de l'Office de l'environnement de la Corse pour 57 121 €, de l'ex-conseil départemental de la Corse-du-Sud pour 47 408 €, du Feder (fonds européens) pour 18 099 € et de la commune qui a contribué à hauteur de 81 600 €. Un projet lancé en 2010 et qui aura coûté un peu moins de 850 000 euros.

Pour le maire de la commune, Xavier Lacombe, "ce

projet est un défi, un projet d'envergure à l'échelle du village. Nous avons su saisir l'opportunité du renouvellement nécessaire du réseau pour aller plus loin, nous projeter dans l'avenir. Ce projet sera achevé lorsque ne demeureront que les supports d'éclairage public totalement renouvelés, à l'horizon 2020. Outre l'aspect esthétique qui a prévalu à la réalisation de ce dossier pour la préservation et la

valorisation du patrimoine bâti du village, l'enfouissement a permis de mettre en sécurité les lignes électriques, téléphoniques et l'éclairage public contre les dommages liés aux intempéries. Quant à la réfection du réseau d'eau potable, elle était indispensable du point de vue sanitaire, les canalisations en ciment et amiante étant interdites depuis les années 1980..."

PASCAL LUCIANI